Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 4 Rabia 1 1447
27 Août 2025

N° 123

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **4399**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4399**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **4400**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **4401**
Homologation de résolutions **4402**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4402**
Avis aux créanciers **4404**
Convocations
Sociétés anonymes **4406**
Divers
Avis au public **4407**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Assemblée générale constitutive

De la société communautaire locale

Le Président du comité Fondateur de la Société Communautaire Locale Jeunesse Khalfallah informe tous les membres qu'il a été décidé de tenir une assemblée d'élection générale constitutive et ce mercredi 10/9/2025 à dix heures du matin à l'école primaire, et son ordre du jour sera :

- Election des membres du conseil d'administration

- Inscription clôturée

- Ajouter une activité.

2025S01087SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Transformation de la société

Suite à une décision suivant le code des sociétés commerciales on publie : selon procès-verbal de décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2025, les associés de la société promotion Touristique de Bekalta (SA) a pour matricule fiscal 0750490F de transformer la société de société anonyme à une société à responsabilité limitée et garder la même entité juridique.

Et ainsi l'approbation du statut nouvelle application du code des sociétés commerciales à la même date.

Les données :

Le nom commercial : Société promotion touristique de Bekalta

La forme juridique : Société à responsabilité limitée

Capital : 10 200 000 dinars

Nombre de parts sociales : 204000 parts de 50 dinars la part

Activité : Location d'hôtel

La gérante : Hanene Kooli

Et la publication du nouveau statut a été faite au registre National des entreprises le 5 août 2025.

2025S01084SANB2

Renouvellement des mandats d'administrateurs

et désignation d'un commissaire aux comptes SOTEE

SA au capital de 4.600.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898V

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 30 Juillet 2025, sous le n°25802639, quittance n°M061426, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 15 Août 2025, sous le n°2025161913, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027

- Monsieur Moncef Elloumi.

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

- MT Elloumi SA.

- Nomination de la Société Ajra Audit et Conseil en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025402880SANB2

Démission du Président Directeur Général

Et Election d'un nouveau Président Directeur Général

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1006790B

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 16 Juillet 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 15 Août 2025, sous le n°25802837 quittance n°M064545, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 19 Août 2025, sous le n°2025162628 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Monsieur Fadhl Aifa de ses fonctions de Président Directeur Général.

- L'élection de Monsieur Charfeddine Ben Guiza en tant que nouveau Président Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025402913SANB2

Renouvellement des mandats d'administrateurs,

Nomination d'un Commissaire aux Comptes,

Démission d'un administrateur

et nomination d'un nouvel administrateur

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1006790B

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16 Juillet 2025, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 15 août 2025, sous le n°25802839, quittance n°M064539, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 19 Août 2025, sous le n°2025162628 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- La démission de Monsieur Fadhl Aifa de ses fonctions d'administrateur.

- La nomination d'un nouvel Administrateur Monsieur Charfeddine Ben Guiza

En tant que nouvel Administrateur pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- MT Elloumi SA.

- La nomination de la Société Ajra Audit et Conseil en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025402914SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société INTER MAGHREB MEUBLES «ETAB BASLY»

Société anonyme

Au capital social de 3.484.360,000 dt

Siège social : Zone Industrielle Jendouba

M.F : 0019229/Q

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société Inter Maghreb Meubles «ETAB BASLY», S.A., ne faisant pas appel public à l'épargne, ayant principalement pour objet la menuiserie bois et métal, ce qui suit :

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Tunis le 26/8/2025 sous le n°25502982, quittance n°6680, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2.000.000,000 dt par l'émission de 200.000 actions nominatives nouvelles de dix Dinars (10,000 dt) à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital actuel de 3.484.360,000 dt à 5.484.360,000 dt

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte Indisponible RIB n°47001000000025810673 ouvert à WIFAK BANK Agence siège El Kram Tunis.

Une copie du P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Août 2025, relatif au projet d'augmentation du capital social a été déposée à la RNE le 26/8/2025, sous le n°AC 141032025.

2025402957SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 4/02/2023 enregistré à la recette des finances wardenine le 10/02/2023 sous le n°32200109 reçu n°M003761 Samia Naour (titulaire de la cin n°0682931) domiciliée à la rue Telemsene el Wardanine a vendu à Tarak Boumiiza (titulaire de la cin n°05566127) domicilié à la rue Tayeb Lemhiri Kalaa Kobra Sousse qui accepte d'acheter le fonds de commerce de bibliothèque exploité au local sis à l'avenue Younes el Wardenine enregistré au registre national des entreprises sous le n°1153830/M avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au local de Tarak Boumiiza domicilié à la rue Tayeb Lemhiri Kalaa Kobra Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publie au journal (Echourouk) n°11492 du 26/2/2023.

2025S01081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/7/2025 enregistré à la recette des finances de Sousse le 6/8/2025 sous le numéro 25201502 numéro de quittance M062317 Amer Ben Abdelmajid Nasri a vendu à Kamel Ben Ali Elmabrouk un fonds de commerce non enregistré au RNE consistant en la vente des produis ouridou sis à cité station louage Tafela Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Ahmed M'layah à son bureau situé au 40 Avenue de la République Sousse dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 20/8/2025.

2025S01083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/7/2025 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 6/8/2025 selon reçu n°M058362 enregistrement n°252022661 Fathia Aloulou (cin. 01021200) a vendu à madame Selma Ibrahmi (cin 09224717) la totalité du fonds de commerce de vente de produits alimentaires avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à l'avenue Mokhtar Ziedi Sakiet Ezzit Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, au bureau de Maître Yengui Dabbech Saoussen avocate au 40 avenue Hédi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 13/8/2025.

2025X01072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Gare Tunis en date du 11/7/2025 n°25203637 reçu n°049820, Monsieur Noureddine ben Ali Ben Aloui a vendu à Monsieur Ramzi ben Almi Ben Hassen Abidi, la totalité du fonds de commerce exploité depuis 2006 dans le local sis au 59 nouveau Rue de Turquie Souk Moncef Bey Tunis et destiné à tous les commerces.

Le montant de la cession s'élève à Trente Mille Dinars (30.000.000 DT).

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal

Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'avocate Maître Lilia Fourati Marrakchi dont l'Etude est au 34 Rue Louis Braille et Angle Rue Alphonse Laveran 4ème étage Bureau n°4-1 le Belvédère Tunis.

Un extrait a été publié le 29/7/2025 aux journaux Echourouk et La Presse.

2025402878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Houeida El Habibi, avocate, daté et légalisé par les signatures des deux parties le 8/8/2025 à la municipalité de Mornaguia, et enregistré auprès de la Recette des Finances de Sidi Hcine - Tunis, le 14/8/2025 sous le numéro 25203344 et le reçu n°M093206,

M. Karim Ben El-Haj El-Habib Ben Khemis Talbi a cédé la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, à M. Aymen Ben Mohsen Ben El-Hedi Abouab, exploitant le local sis au n°222, rue Abdelkarim Ben Fadhal, El-Zahrouni - Tunis, destiné à l'activité de vente de vêtements d'occasion.

Le local susmentionné a été désigné comme domicile élu pour la réception d'éventuelles oppositions, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée dans le journal «Essabah» en date du 16/8/2025.

2025402883FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Takwa Balti, avocate, daté et légalisé par la signature des deux parties le 18/8/2025 à la Municipalité de Tunis, et enregistré auprès de la Recette des Finances de la rue d'Autriche le 20/8/2025 sous le numéro 25203418 et reçu sous le numéro M068066,

Monsieur Aymen Ben Mohamed Taher El Abed a vendu à Monsieur Houssem Eddine BeDheif le fonds de commerce lui appartenant, comprenant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, sa clientèle, son achalandage ainsi que sa marque commerciale, exploité dans le local sis au n°38, étage supérieur, à l'intérieur du complexe commercial et résidentiel, galerie n°7, situé aux n°38/40, avenue de Paris, et destiné à la vente et à la réparation de téléphones portables.

Le local susmentionné a été élu domicile pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal «Echourouk» en date du 21/8/2025.

2025402912FCCC2

Achat d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11 août 2025, enregistré à la Recette des Finances de la Marsa sous le numéro 25205401, reçu n°108333, Madame Najet ARAARI, titulaire de la carte d'identité nationale n°04546435, a acquis de Madame Nathalie Nelly Joëlle CHAMPAUX, divorcée de Sami REZGUI, de nationalité française, titulaire du passeport n°23EI5083 et de la carte de séjour en Tunisie n° 000072964, l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'enseignement privé «Jardin d'Enfants» sous l'enseigne le Jardin de Nathalie, sis au 44, rue Ibn Arabi, Sidi Daoud, La Marsa 2045 - Tunisie, immatriculé sous le numéro unique 1532709Y, et ce, moyennant le prix de cent trente cinq mille dinars (135.000,000 TND). Les oppositions au paiement du prix de vente doivent être faites entre les mains de Maître Moustapha DERGOUTH, avocat auprès de la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 18, rue Cheikh Mohamed Abbas, la Marsa, et ce dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Essabeh du 20 août 2025 page 12.

2025402915FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de location signé en date du 7 août 2025 et enregistré à la Recette des Finances 3 septembre Sousse le 12 août 2025, sous le numéro 25301541, reçu n°M063682, M. Habib Kahloul titulaire de la CIN n°05586619 a loué à la société Magasin Ezzayet Bouhsina, dont l'identifiant unique n° 1935137X, un fonds de commerce ayant pour activité le commerce d'alimentation générale et de produits de nettoyage et situé à Route Kalaa Sghira, Avenue du Stade Olympique, Bouhsina, Sousse.

2025S01082FCCC3

Contrat de Location gérance

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître Naffeti Henda, signé par les parties le 28/7/2025 à la municipalité el Gazella et le 01/8/2025 à la municipalité Kabaria, enregistré à la RF Montplaisir le 5-08-2025 sous le n°2504540 quittance n°M072311.

M. Seif el dine Akermi a donné en location gérance tout le fonds de commerce exploité en cafétéria "Up coffee" au n°2, rue japon, Tunis, au profit de Me Hbiba Ayechi pour une durée de 2 ans renouvelable débutant du 01-8-2025. Un extrait est publié aux journaux El chourouk et le Quotidien jeudi le 14.8.2025.

2025402882FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Amicale de la santé publique de Kairouan

Objet : Amicale

Objectif : Renforcer les liens entre tous les employers de la santé publique de Kairouan, toutes catégories confondues, et l'attention

aux questions sociales à travers les activités culturelles et sociales qu'elle organise, tout en œuvrant à soutenir leurs compétences professionnelles et à améliorer la qualité des services de santé.

Siège : 124, Rue du Girofle, Mansoura, Kairouan 3131, Tunisie.

Comité de direction :

Président : Abdessatar el Ouni

Secrétaire général : Khaled Miled

Trésorier : Slah el Aidi.

2025S01046APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant décision du gouverneur de Kasserine en date du 01/8/2025 et au terme d'un procès-verbal en date du 28/7/2025 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 7/8/2025 sous N°25706112 Quittance n°M071985, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Alkhdawria Boussafa3

Objet de l'intervention : Développement agricole et exploitation du réseau d'eau et distribution d'eau potable pour les habitants

Zone d'intervention : Boussafa 3- Imadet Magdoudech - Délégation Kasserine Sud

Siège social : Boussafa 3- Imadet Magdoudech - Délégation Kasserine Sud

Président : Ali Ben Mohamed Khadhraoui.

2025S01071APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence «DIAR ENNOUR»

Mrezga Hammamet 8050

A la suite du procès-verbal de l'assemblée générale Annuelle tenue le 9 Août 2025 et qui a été enregistré à la recette des finances, à Hammamet le 14 Août 2025, sous le numéro 25804727 de la quittance numéro M118311.

Les membres du syndic Résidence DIAR ENNOUR, sis Boulevard de l'environnement Route Touristique Mrezga Hammamet 8050 en face de l'hôtel Nozha Beach, ont présenté le rapport moral et le rapport financier de l'année 2024-2025 qui ont été acceptés par les présents, de même ces derniers ont acceptés le renouvellement du mandat du bureau du syndic pour une durée d'une année 2025-2026.

Ce bureau est composé de quatre membres :

Président du syndic : Mohamed El Haddar.

Président adjoint du syndic : Charfeddine Ben Ammar.

Secrétaire général : Turqui Mhamed Iheb.

Trésorier : Chokri Ben Ayed.

2025402919APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après rabais de 40%

Partie poursuivante : Enchirah Ben Youssef Ep Ayadi Demeurant à Sousse, Ayant élu domicile Cabinet Me Meher Dellel, Avocat près la cour de cassation, domicilié à son étude sis place Farhat Hached - Sousse.

Débiteur saisi : Adel ben Belgacem Labidi, Demeurant au 39 Rue 310 Quartier Souafa - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Meher Dellel, avocat prés la cour de cassation, domicilié à son étude sis place Farhat Hached - Sousse MF : 797880 T/A/P/000

Désignation de l'immeuble :

1/ La propriété Dénommée «Saria73» objet du titre foncier n°26087 Sousse, composée de la parcelle N°80 sise Zaarna Ouest - Kalaa Kbira-gouvernorat de Sousse d'une superficie Totale de 1673 m² et consistant en un terrain rectangulaire comprenant 10 pieds d'olive.

2/ La propriété dénommée «Manel» objet du titre foncier n°108632 Sousse, composée de la parcelle N°2036 sise à la Route Ennagre - Kalaa Sghira - gouvernorat de Sousse d'une superficie Totale de 179 m² et consistant en un terrain nu rectangulaire.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après rabais de 40% à Vingt Sept Mille Deux Cent Quarante Trois Dinars (27.243,000 DT) prix auquel s'ajoute les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi vingt deux septembre 2025 (22/9/2025) à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 (Sahloul).

Participation aux enchères :

Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié, et pour les non-résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignement s'adresser à l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse2.

2025S01056VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Il sera procédé le mercredi 24/9/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Fathi Haj Ammar, demeurant au 41 avenue Habib Bourguiba - Menzel Nour, CIN n°04129008 (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Madame Dalila Bent Abdelhamid Haj Hassan, demeurante au 41 avenue Habib Bourguiba - Menzel Nour, C I N n° 06250289.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 16288 Monastir relatif à la propriété nommée «BASSEM» composée de la parcelle 01, d'une superficie totale de 648 m², situé à BIMBLA, gouvernorat de Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un bâtiment type jumelé d'un coté ouvrant sur 3 façades : une route de 8 m rue Tarek Ibn Zied coté nord, route de 8 m, coté Est et Sud et Jannet Haj Ammar coté Ouest. Il se compose de : 1/ rez-de-chaussée contenant deux ateliers, un bureau, des locaux et un restaurant pour ouvriers. 2/ un premier étage contenant 3 appartements : le premier se compose d'un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, une salle de bain ouvrant sur un séchoir contenant un coin repas et 04 chambres à coucher, le deuxième contient un hall, un salon ouvrant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres à coucher, le troisième contient un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres.

3/ Un deuxième étage contenant une pièce carrelée pour denrées et ses fenêtres et portes sont en bois

Mise à prix :

Un million huit cent six mille et huit cent dinars (1.806.800 ,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S01065VEPA1

Vente aux enchères publiques
En vertu de saisie exécutoire immobilière
Tribunal de première instance de Sfax 2 - N°1797
Audience du 17/09/2025

Le créancier poursuivant : Hédi ben Mohamed ben Mohamed Fersi, profession retraité, demeurant au 8 rue Kasba Sfax; domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Naiima bent Mohamed ben Aziz Abdelkafi, sans profession, demeurant à l'avenue Palestine n°303 Gremda Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité des parts indivises revenant à la débitrice saisie représentant 7761 parts total de 11520 parts de l'immeuble sis à la route Lafrane km 10 Sfax du coté droit au bord de la route principale (route lafrane) consistant en une parcelle de terre nue de forme rectangulaire plantée de quelques arbres; la superficie totale est de 1800 m²; mesurant de est l'ouest 100 m et sud / nord 18 m; limitée du coté est par un voisin et coté sud par un passage privé pour le voisin, du coté nord par Ahmed ben Arab et à l'ouest par route Lafrane.

Mise à prix : Cent vingt et un mille deux cent cinquante dinars (121.250,000 d)

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi dix sept septembre l'an deux mille vingt-cinq (17/9/2025) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ; sis au 3ème arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Sami Elleuch ; Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2025X01073VEPA1

Vente d'Immeuble aux enchères publiques
Suite à une saisie immobilière

Poursuivant : Merdessia bent Kilani Ammar, ouvrière demeurant à la rue Farhat Hached, Boumerdess, gouvernorat de Mahdia, titulaire de la CIN n° 08267498

Partie saisie : Abdellatif ben el Hedi Ahmed, ouvrier demeurant à la rue Farhat Hached, Boumerdess, gouvernorat de Mahdia, titulaire de la CIN : 03953741

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Turki avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Bechir Sfar - Cité Andalous Mahdia, Titulaire de Matricule Fiscal N°353342F et de la CIN 01344985.

Immeuble mis en vente : Les 2/3 indivis d'une maison sise à une impasse dérivée de la rue du Stade, Boumerdess, gouvernorat de Mahdia. Son entrée est à l'est, elle se compose de 3 chambres, un dépôt, une cuisine inachevée, une salle d'eau, une courette dont une partie cimentée et le reste terre battue la superficie de tout l'immeuble est 470 m², limité au nord par Ghlem Ben Sadok Braiek, à l'est par une impasse, et puis El Bahri Msaddak, au sud par Abdallah ben Salah et à l'ouest par Mohamed Naceur Mabrouk et el Bahri Ben Salem.

Mise à prix de la totalité de l'immeuble est estimée à 105.098,000 dt par l'expert Adel ben el Hdj Khalifa, en vertu de l'ordonnance sur requête n°2733/25 délivrée par le président du tribunal de première instance de Mahdia en date du 07/05/2025. Et comme la vente sera limitée au 2/3 indivis seulement, la mise à prix est fixée à 70.065,332 dt.

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour lundi 29/9/2025 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia à 9h.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h. Pour tout supplément d'informations consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et auprès de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères est ouverte à toute personne après consignation du 1/3 de la mise à prix, elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2025X01108VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Moncef Ben Jileni Yazidi titulaire de la CIN numéro 01640310 demeurant au numéro 33 impasse El Karma Avenue Mongi Slim 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 618657 Nabeul dénommé «Hbiba 187» d'une superficie de 7085m² sis à Nabeul consistant en un terrain nu.

Mise à prix : (100.000,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (29 Septembre 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025402907VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146, demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 559736 Nabeul dénommé «Belhsan» d'une superficie de 4085m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain nu.

Mise à prix : (490.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (29 Septembre 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025402908VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146, demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 599896 Nabeul dénommé «Faouzia 271» d'une superficie de 21890m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain agricole sur lequel sont construits des étables et hangars.

Mise à prix : (1.882.646,500 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (29 Septembre 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025402909VEPA1

Avis aux créanciers

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A.

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 la route touristique - Sousse

IU : 0004594H

En vertu de décision rendue en dernier ressort par la cour d'appel de Sousse affaire n°78576 en date du 4 mars 2025, il a été déclaré l'infirmation du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 affaire n°93 en date du 24 juin 2024 relatif à la vente des actifs de la Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» comme étant un tout indivisible au profit de la Société Kahloun de Promotion Immobilière.

2025S01076VEPA2

Cession d'une Entreprise

EUROTEX - SARL - En liquidation

I.U : 0883473Q/A/M/000

Dans le cadre de la liquidation de la société EUROTEX en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 5/12/2014 et en exécution de l'ordonnance émanant de juge commissaire en date du 14/7/2025, le liquidateur se propose de mettre en vente l'ensemble de la société (sous Douane) : un terrain sis à l'Avenue de la République Zone Industrielle Zaghouan d'une superficie de 2400 m² contenant une unité industrielle composée d'un atelier de confection, des équipements de confection et une voiture Fiat Fiorino.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du liquidateur, domicilié à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis Tél : 71830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite de la société est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de la réception des offres est fixé pour le 18 octobre 2025, le cachet de la poste fait foi.

2025402885VEPA2

Appel d'offres : 02/2025

Vente de 5 immeubles

Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles

Grandes Cultures «CCGC»

M.F : 33497/V

Dans le cadre du Jugement N°703 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 11 Juillet 2024, se rapportant au redressement de la société mutuelle centrale de services agricoles grandes cultures et en exécution de l'ordonnance émanant de Monsieur le juge commissaire en date du 22/10/2014, le contrôleur de l'exécution se propose de mettre en vente par appel d'offres 5 immeubles : 1/ Un appartement d'une superficie de 122 m² à usage bureaux, 2/ un appartement d'une superficie de 142 m² + sous sol d'une superficie de 135 m² 3/ un appartement d'une superficie de 143 m² + sous sol d'une superficie de 39 m² sis au centre ville de Tunis, 4/ un local administratif et d'habitation d'une superficie de 405 m² sis à Béja. 5/ un appartement d'une superficie de 79,75 m² sis à Mateur.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du contrôleur de l'exécution, domicilié Rue d'Irak Centre Galaxie Bloc B - 7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite des lieux est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet du contrôleur de l'exécution.

Les offres doivent être adressées par rapide poste sous plis fermé au plus tard le 16 Septembre 2025, le cachet de la poste fait foi.

2025402886VEPA2

Appel d'offres Vente d'un terrain

Société SOMVIK

Identifiant Unique : 0011337J

Dans le cadre du décision émanant du Tribunal de première instance de Tunis dans le dossier n°423 relatif à la Société SOMVIK, l'administrateur judiciaire se propose de mettre en vente par appel d'offres d'un terrain nu d'une superficie de 803 m² objet de titre foncier n°84848 Sfax, sis à la zone touristique Sidi Fraj KERKENAH.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet de l'administrateur judiciaire, domicilié Rue Irak Centre Galaxie Bloc B - 7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite du terrain est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet de l'administrateur judiciaire.

Les offres doivent être adressées par rapide poste sous pli fermé au plus tard le 20 Septembre 2025, le cachet de la poste fait foi.

2025402887VEPA2

Vente d'un terrain

Règlement judiciaire N°919

Société Tapis Amamou en Faillite

Capital social : 19.500DT «SARL»

Identifiant Unique : 0837136/Q

CNSS : 235907-03

Siège social : N°2 Rue Abdelouheb Tunis

Suite à l'approbation du TPI 1 de Tunis le 29/4/2025 et l'autorisation pour le Syndic de la faillite d'effectuer des démarches judiciaires pour la vente du terrain objet du titre foncier n°158129 Tunis appartenant à la société Tapis Amamou en faillite.

Le Syndic de la faillite informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 50 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Ne pas ouvrir vente de terrain - Société Tapis Amamou en faillite «Règlement judiciaire N°919».

A noter que remplacement du terrain objet de la vente est noté dans le cahier des charges préparé à cet effet.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du syndic de la faillite M. Jalel Haddad est fixé pour le lundi le 22 septembre 2025 à 17 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour visiter le terrain objet de la vente situé à la Cité Ibn Khaldoun sur la route principale vers la route N°8 Tunis - Bizerte, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert-comptable M. Jalel Haddad sis au 1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que la visite du terrain objet de la vente sera programmée après fixation d'un RDV avec le Syndic de la faillite.

Tél : 71 277 191 -E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2025402888VEPA2

Décision de changement d'un liquidateur

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 8/8/2025 pour l'affaire n°6, Mr Ahmed khedher a été remplacé par Monsieur Ben Amor Mustapha en tant que liquidateur à la succession du

défunt Mohamed Hamada, pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la supervision du juge contrôleur.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau N°10 Lafayette Tunis - Tél : 97554399/71830092.

2025402889VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 29/7/2025 il a été décidé la clôture des travaux de liquidation du défunt Sadek Ayari.

Touts les intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage Manar 3 Tunis. (Tél : 71.889.549).

2025402918VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ZEPHIR HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Paris 2033 Mégrine, Ben Arous

Capital : 8 600 000 Dinars

Identifiant Unique (R.N.E) : 0017265L

N° Affiliation CNSS : 120360-80

Messieurs les actionnaires de la Société Zéphir Hôtel, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 22 septembre 2025 à 9 heures du matin, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2024.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice 2024.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2024.

4- Approbation des conventions réglementées

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

8- Questions diverses.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2025R02469SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

OLA Energy Tunisie

Société anonyme

Au capital de 2.895.025 Dinars

Siège social : Immeuble Horizon, avenue de la Bourse

Cité les Pins, Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0000497Q

Messieurs les actionnaires de la société OLA Energy Tunisie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 8 septembre 2025, au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation de trois nouveaux administrateurs

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2025 ;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025402881SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Des actionnaires le 16 septembre 2025

SOCIETE TUNISIE SUCRE

Société anonyme

Capital social : 50.000.000 Euro

Siège social : Parc d'Avidités Economique de Bizerte

Matricule Fiscal : 1019943T/A/M

Les actionnaires de la société Tunisie sucre sont convoqués à l'assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 16 Septembre 2025 à 11 heures du matin au siège social de la société Tunisie sucre sise au parc d'Activités Economiques de Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du Conseil d'Administration

2- Examiner la situation Financière, Administrative et technique.

3- La nécessité de trouver des solutions pour faire fonctionner l'usine et résoudre tous les problèmes en suspens.

4- Nomination du Président et des membres du conseil d'Administration de la société Tunisie Sucre.

2025402884SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 25.695.590 Dinars

Siège social : Zi Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26 Septembre 2025 à 09h00 au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 et 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la démission de l'administrateur M. Seifeddine BJAOUI ;

2. Nomination des nouveaux administrateurs;

3. Pouvoirs pour formalités.

2025402910SANB3

Convocation à l'AGO des actionnaires

SAGES CAPITAL

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Molka, Les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0961710W

Les actionnaires de la Société SAGES Capital sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 18 septembre 2025 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2024 ;

3. Lecture des états financiers afférents à l'exercice 2024 ;

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2024 ;

5. Approbation du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2024 et des états financiers clos au 31 décembre 2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2024 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2025402911SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société WEST PHARMA S.A

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 DT

Siège social : Z.I Medjez El Beb - 9070 Béja

Identifiant unique : 930311N

Sur convocation du Conseil d'Administration, l'AGO aura lieu le 20/9/2025 à 09h30 du matin au 11, rue Talleyrand Tunis - Tunisie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de la réunion de l'AGO ;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 et approbation des états financiers de l'exercice;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 et approbation des conventions qui y sont mentionnées;

- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024.

- Pouvoir pour formalité.

2025402962SANB3

DIVERS

Avis au public

Décision de distribution

Société centre d'oncologie du cap-Bon «en liquidation» SA

IU : 1607356E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/8/2024 enregistré à la Recette finances de Nabeul le 22/11/2024, quittance n°M124503, le liquidateur de la société annonce qu'il a été décidé le partage du boni de liquidation, au bureau de liquidateur.

Toute personne intéressée peut faire opposition au bureau du liquidateur dans un délai de 90 jours à compter de la date de la publication au JORT.

Pour plus d'informations, contactez le bureau du liquidateur sis au 92 rue 8600 Charguia1 Tunis1. Tél : 71.206.341/71.206.350

2025402879DIVD2